Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Défis / proJURA**

Band (Jahr): **8 (2010)**

Heft 22: **Les fusions de communes**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SL PJ 4

RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Editorial

Editorial

par
Michel Antoine

Les changements dans les communes

Il est loin le temps où les garçons du village défendaient becs et ongles leur territoire contre les intrus qui osaient courtiser une de «leur» filles. Cette attitude était encore plus marquée quand la religion s'y ajoutait….

Il est loin aussi le temps où le village pouvait vivre quasiment en autonomie. Les habitants y trouvaient de quoi se nourrir, s'habiller dans les commerces. Les hommes et les femmes y travaillaient, participaient à la vie associative. Les enfants y suivaient leur scolarité obligatoire.

L'environnement a changé. La communication a le plus évolué. Chaque ménage possède au moins un véhicule, les transports publics se sont adaptés. Après le téléphone et la télévision, c'est internet et les autres technologies qui envahissent nos foyers.

Les centres commerciaux ont bousculé les petits commerces entraînant la mort de certains. L'artisanat s'est effacé pas complètement certes, au profit de structures plus grandes.

Toute cette évolution a frappé aussi les structures communales. Petit à petit certains services ont été regroupés, partagés. Cependant ce qui se passe aujourd'hui est, me semble-t-il, beaucoup plus profond.

Le mouvement initié il y a quelques dizaines d'années, s'amplifie. Après le rapprochement entre deux communes voisines, les études portent sur des vallées entières. Le besoin de grossir, d'être important, est sous-jacent. Il devient encore plus nécessaire de se battre pour se faire reconnaître, pour s'imposer. Et les interlocuteurs cantonaux favorisent le mouvement au nom d'une simplification administrative.

Tout se met en place pour préparer les esprits à cette mutation. Souhaitons simplement que cela conduise nos édiles à réfléchir aux qualités des hommes qui seront aux commandes, à leur formation, à leur cadre de travail. La réflexion doit porter sur la nouvelle frontière entre un élu et un spécialiste. Des métiers vont disparaître, remplacés par de nouvelles fonctions.

Cette mutation profonde, comme tout changement, apporte son lot de déstabilisations. Pour réussir, il sera indispensable de maintenir un sentiment de sécurité, sans parler de l'évolution du sentiment d'appartenance.

Je souhaite à ceux qui pilotent ces projets, une bonne vision, une prise de hauteur suffisante, mais aussi un bon sens pratique.

IMPRESSUM

Huitième année.

Cotisation annuelle:
CHF 60.- / individuelle
CHF 100.- / entreprise

Prix du numéro:
CHF 15.-

Annonces publicitaires:
Secrétariat de l'ADIJ
Delémont

N° ISSN:
1660-9050

Photos:
bmedia, Internet

Association de développement et d'initiative dans l'Arc jurassien
Président: Michel Antoine, Delémont.
Rédacteur responsable: Pierre Boillat, Delémont
Administration de l'ADIJ: Fanny Nyffeler, Communance 26, CP 621, 2800 Delémont, 032 420 36 04, admin@adij.ch
Concept et réalisation graphique: Atelier Rue du Nord - Ivan Brahier, Delémont
Impression: Centre d'impression Pressor, Delémont

SOMMAIRE

Pages

Editorial - Sommaire 3

LE DOSSIER

LES FUSIONS DE COMMUNES

Organisation communale 5
Par François Noirjean

Le comité intercommunal de fusion Bressaucourt - Fontenais 8
Par Yves Daucourt et Alain Kohler

Une année après la fusion de Val-de-Travers 9
Par Pierre-Alain Rumley

La commune d'origine: un système unique au monde 12
Par François Koller

Jura: de 83 à 64 communes 14
Par Pierre Boillat

Tête de moine: reflet du dynamisme économique jurassien 16
Par Olivier Isler

La musique dans l'unité 18
Par Gérard Cattin

Boucherie Nyffeler à Moutier: Innover pour survivre... 23
Par André Nyffeler

Le coup de crayon de Jean-Paul Bovée 24

La commune: un espace institutionnel remis en cause 25
Interview de Katia Korber par J.-C. Crevoisier

Prochain numéro de Défis:
l'eau, capital pour l'homme